

SIXIÈME PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION

« Partenariat, Développement et Résilience »

(PIC VI)

(2026 – 2030)

ENTRE LE

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ET LA

RÉPUBLIQUE DE CABO VERDE

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE PARTENARIAT ENTRE LE LUXEMBOURG ET LE CABO VERDE	
1.1.	Historique du partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde	p. 3
1.2.	La Stratégie de développement du Cabo Verde	p. 5
1.3.	Articulation entre l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et la stratégie générale de la Coopération Luxembourgeoise	p. 5
1.4.	La continuation de l'approche pangouvernementale au Cabo Verde	p. 5
2.	ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE D'INTERVENTION	
2.1.	Le contexte international	p. 6
2.2.	Le contexte national au Cabo Verde	p. 7
3.	PRINCIPES FONDAMENTAUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PIC VI	
3.1.	Principes fondamentaux	p. 8
3.2.	Description des secteurs d'intervention	p. 9
3.3.	Les thématiques transversales	p. 12
3.4.	Le nexus développement – climat – énergie	p. 13
3.5.	Implication des acteurs luxembourgeois	p. 13
4.	LES MODALITES D'INTERVENTION	
4.1.	La Coopération bilatérale	p. 13
4.2.	La Coopération multilatérale	p. 13
4.3.	La Coopération avec la société civile	p. 14
4.4.	La Coopération avec le secteur privé	p. 14
4.5.	La Coopération Sud-Sud et triangulaire	p. 14
4.6.	Les partenariats multi-acteurs pour la diversification des relations	p. 14
4.7.	La Coopération hors-PIC VI	p. 15
4.8.	L'appui aux programmes	p. 16
5.	PROGRAMMATION, PILOTAGE ET SUIVI	
5.1.	Les sources de financement	p. 16
5.2.	Ancrage et pilotage	p. 16
5.3.	Suivi et évaluation	p. 17
5.4.	Planification budgétaire et financière	p. 17
5.5.	Contribution du Cabo Verde	p. 17

1. LE PARTENARIAT ENTRE LE LUXEMBOURG ET LE CABO VERDE

1.1. Historique du partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde

La coopération entre la République de Cabo Verde et le Grand-Duché de Luxembourg remonte aux années 1980, soit une dizaine d'années après l'indépendance capverdienne en 1975.

En 1993, la signature du premier Accord général de coopération définissant le cadre d'intervention de l'activité de coopération, fait du Cabo Verde un pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise, après la signature, du premier Accord général de Coopération. La première Commission de Partenariat s'est tenue en octobre 1999 et se réunit annuellement depuis.

En septembre 2001, le Luxembourg a ouvert un Bureau décentralisé de la Coopération luxembourgeoise à Praia intégré en 2007 à la nouvelle Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg au Cabo Verde.

En janvier 2002, les deux pays ont signé un premier Programme Indicatif de Coopération (PIC) de 4 ans (2002-2005) pour un montant de 33,5 millions d'euros. Ce premier PIC mettait l'accent sur (i) l'éducation, (ii) la santé, (iii) l'eau et l'assainissement ainsi que l'aide alimentaire. Le premier PIC présentait une concentration géographique sur les îles de Santo Antão, de Santiago et de São Nicolau.

En octobre 2005, un deuxième Programme Indicatif de Coopération portant sur la période 2006-2010 et doté d'un budget de 45 millions d'euros est signé entre les deux pays. Le PIC 2006-2010 conservait les mêmes secteurs prioritaires que le précédent, mais couvrait cette fois-ci l'ensemble du territoire capverdien.

En juillet 2010 le troisième Programme Indicatif de Coopération est signé pour la période de 2011 à 2015 et doté d'une enveloppe globale de 60 millions d'euros. Les secteurs prioritaires s'inscrivaient dans la continuité de ceux des PIC précédents.

En mars 2015, en marge de la quinzième Commission de Partenariat, tenue dans le cadre de la visite de S. A. R. le Grand-Duc Henri au Cabo Verde, le quatrième Programme Indicatif de Coopération portant sur la durée 2016-2020 et doté d'un budget de 45 millions d'euros est signé entre les deux pays. Tout en gardant les axes prioritaires de l'emploi et de l'employabilité ainsi que de l'eau et de l'assainissement, le nouveau Programme s'ouvrait aussi aux énergies renouvelables en tant que nouveau secteur d'intervention.

Le PIC DCE, Développement- Climat-Energie (2021-2025), signé en 2020, constitue le premier PIC conçu dans une approche pangouvernementale, spécifiquement adaptée au contexte capverdien. Cette nouvelle démarche a associé, aux côtés du ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur (MAE), le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (MECB), et le ministère de l'Economie (MECO),¹ pour le financement des interventions et le suivi de leur mise en œuvre. Au vu des nouvelles expertises apportées au PIC, deux nouveaux axes thématiques ont été ajoutés : l'action climatique et la transition énergétique. Doté initialement de 78 millions d'euros et porté à 85 millions d'euros à la suite d'une première extension, le PIC DCE a finalement dépassé ces montants pour atteindre une enveloppe totale de 116,5 millions d'euros, en raison des extensions successives accordées aux différents programmes. Il

¹ A l'époque de la signature du PIC DCE les ministères avaient les appellations suivantes : Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD), Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire (MEAT).

convient toutefois de préciser que le budget des extensions des programmes du PIC V sera intégré dans l'enveloppe globale du présent PIC.

L'objectif central de la coopération luxembourgeoise est la réduction durable et, à terme, l'éradication, de la pauvreté extrême et la réalisation et la réalisation des Objectifs de développement durables (ODD). Malgré la sortie du Cabo Verde de la catégorie des pays les moins avancés en 2008, le Luxembourg a maintenu un engagement élevé pour soutenir la croissance du pays et réduire les vulnérabilités structurelles. Le partenariat repose également sur les liens étroits et dynamiques entretenus par la diaspora capverdienne au Luxembourg avec le Cabo Verde. Les relations entre le Cabo Verde et le Luxembourg sont régies par des nombreux accords sectoriels et cadres juridiques, notamment :

- Arrangement administratif relatif aux modalités d'application de la Convention entre le Luxembourg et le Cap-Vert sur la sécurité sociale, fait à Praia, le 19 juin 1990 ;
- Accord général de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Cap-Vert, 1993 ;
- Accord de coopération entre la République du Cap-Vert et le Grand-Duché de Luxembourg dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, 1998 ;
- Accord sur la Commission de Partenariat entre le Gouvernement de la République du Cap-Vert et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, 1999 ;
- Accord général de Coopération entre la République du Cap-Vert et le Grand-Duché de Luxembourg, 2007 ;
- Partenariat spécial avec l'Union européenne adopté par le Conseil de l'Union européenne en 2007 ;
- Programme exécutif de l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Cap-Vert dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences pour les années 2008-2011, 2008 ;
- Partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cap-Vert signé par le Cap-Vert, l'Espagne, la France, le Luxembourg et le Portugal, 2008 ;
- Protocole d'Accord entre les Universités du Cap-Vert et de Luxembourg et visant une collaboration dans l'enseignement supérieur, 2009 ;
- Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Cap-Vert sur les services aériens, 2011 ;
- Déclaration conjointe entre le Cabo Verde, l'Union européenne, le Luxembourg, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal pour une coopération renforcée en matière d'énergie durable pour tous, 2014 ;
- Accord entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la République de Cabo Verde relatif à la gestion concertée du flux migratoire et au développement solidaire, 2015 ;
- Convention de coopération et de financement relative au Projet de coopération bilatérale en matière de défense entre le Cabo Verde et le Luxembourg, 2018 ;
- Convention entre le Luxembourg et le Cabo Verde pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, 2022 ;
- Mémoire d'entente entre le MAE et le ministère de la Défense nationale de la République du Cabo Verde, 2025 ;
- Mémoire d'accord entre la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg et l'Assemblée nationale de la République du Cabo Verde, 2025 ;
- Les Protocoles d'Accord relatifs à l'exécution des différents programmes/projets ;

- Le PIC en tant qu'instrument de pilotage et de suivi de la coopération à moyen terme.

1.2. La Stratégie de développement du Cabo Verde

Le Cabo Verde s'est doté d'un plan stratégique de développement durable (PEDS II – 2022-2026), en cohérence avec les Objectifs de développement durable (ODD) et faisant également référence au « *Samoa Pathway* », cadre décennal pour un développement durable, adopté en 2015 par les Nations unies lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID). Pour une exécution efficace du PEDS II, selon une approche progressive d'ici l'horizon 2030, le gouvernement capverdien mise notamment sur le développement durable du pays, ne laissant personne pour compte, en ligne avec l'Agenda 2030 et les ODD. Fondé sur quatre piliers programmatiques, à savoir, économique, social, environnemental et souveraineté, et quatre objectifs, le PEDS II a pour ambition la transformation du Cabo Verde en une économie de circulation située dans l'Atlantique moyen, la soutenabilité économique et environnementale du pays, priorisant en même temps l'inclusion sociale et la réduction des inégalités et des asymétries sociales et régionales, ainsi que le renforcement de la souveraineté et la valorisation de la démocratie capverdienne.

Structurée ainsi autour de quatre objectifs principaux, l'opérationnalisation du PEDS II se fait par l'intermédiaire de 28 programmes. Le Programme Indicatif de Coopération PIC VI visera à contribuer, prioritairement, à sept d'entre eux :

- Le programme de promotion de l'emploi décent et qualifié ;
- Le programme de promotion de l'égalité de genre ;
- Le programme d'accès aux revenus, à l'éducation, aux soins et à la santé.
- Le programme eau et assainissement ;
- Le programme de mise en valeur des îles et des ressources endogènes ;
- Le programme de gestion des risques environnementaux, climatiques et géologiques ;
- Le programme national pour la durabilité énergétique.

1.3. Articulation entre l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise

La République du Cabo Verde et le Luxembourg réaffirment leur engagement commun envers l'Agenda 2030 les ODD, et l'Accord de Paris sur le climat, qu'ils placent au centre de leur coopération. La Stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise² poursuit son objectif principal de contribuer à la réduction et, à terme, à l'éradication de la pauvreté extrême en soutenant un développement durable économique, social et environnemental, et en promouvant une approche multi-acteurs pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la réalisation des 17 ODD.

1.4. La continuation de la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale

Conformément aux principes d'efficacité du développement défendus par l'Union européenne et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'approche pangouvernementale introduite sous le PIC DCE sera maintenue. Cette approche s'est avérée fructueuse sous le PIC DCE, alors qu'elle a permis de mobiliser efficacement l'expertise luxembourgeoise dans les secteurs prioritaires sélectionnés.

L'accord de coalition (2023-2028) du gouvernement luxembourgeois s'inscrit également dans la lignée de l'approche pangouvernementale en disposant que « *les capacités et compétences du secteur privé luxembourgeois ainsi qu'une mise en réseau accrue entre l'économie et la coopération pourront être*

² En route vers 2030

mis à profit des efforts de lutte contre la pauvreté extrême et de la réalisation des objectifs de développement durable ». En outre il encourage la création de nouvelles synergies notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

Le Cabo Verde, de son côté, a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de s'orienter vers une diversification et un approfondissement des relations bilatérales existantes pour englober notamment davantage le développement des relations économiques et commerciales entre les deux pays. Le renouvellement de l'engagement du MECB et du MECO aux côtés du MAE dans le contexte du présent PIC font preuve d'un tel approfondissement des relations bilatérales, et des efforts conjoints déployés constituent désormais un pilier essentiel du partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde à long terme.

S'il s'agit donc d'une intention partagée et mutuelle entre les deux pays, la dynamisation des relations, en particulier, économiques et commerciales, se concevra selon une approche de cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD). Dans cette logique, la coopération au développement, pourra aussi remplir un rôle de facilitation et de levier, tout en respectant le caractère non lié de l'APD luxembourgeoise et sans s'éloigner de son objectif principal qui consiste en l'éradication de la pauvreté et le soutien à un développement durable.

Tout en reconnaissant le potentiel de développement socio-économique du Cabo Verde, les deux pays restent aussi conscients des vulnérabilités et défis persistants pour le développement durable de l'archipel et de sa population. Les priorités qui ont marqué les relations de coopération antérieures se révèlent en effet toujours essentielles pour assurer une croissance socio-économique durable du pays et continueront à faire l'objet de la coopération entre les deux pays, tout en prenant en compte les défis particuliers du Cabo Verde, notamment en matière d'action climatique et de la transition énergétique.

2. ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE D'INTERVENTION

Le PIC VI se conçoit comme la réponse ciblée du Luxembourg en appui aux politiques et stratégies de développement socio-économiques et environnementales du Cabo Verde durant la période 2026-2030. Elle se base sur une analyse conjointe du contexte et des défis de développement nationaux et sectoriels, et vise également à capitaliser sur les résultats et principales leçons apprises de la mise en œuvre des PIC précédents. Dans cette lignée, la mise à disposition de l'expertise du Luxembourg et l'effet levier créé au profit d'initiatives du Global Gateway continuent à être encouragés.

2.1. Le contexte international

Dans un contexte international marqué par des crises géopolitiques et économiques persistantes, les progrès enregistrés ces dernières années dans les domaines clés de la coopération mondiale sont en risque et menacés par les reculs.

La coopération internationale doit faire preuve de résilience et les partenariats solides doivent être renforcés pour accélérer l'innovation et pour bâtir un avenir durable et inclusif. Dans une ère plus incertaine, il faut se préparer aux défis économiques, environnementaux et sécuritaires et assurer la continuité des progrès dans des secteurs comme de la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique, le développement du capital humain, la transition digitale, d'entre autres.

2.2. Le contexte national au Cabo Verde

Cabo Verde a consolidé, au cours des dernières décennies, une trajectoire de stabilité politique, institutionnelle et macroéconomique, s'affirmant comme une démocratie consolidée et un partenaire crédible dans les contextes régional et international. Toutefois, en tant que Petit État Insulaire en Développement (PIED/SIDS), le pays fait face à des contraintes structurelles liées à sa condition géographique, à la rareté de ressources naturelles, à une forte exposition aux chocs externes et à une vulnérabilité croissante aux changements climatiques.

L'économie du Cabo Verde se caractérise par une forte ouverture vers l'extérieur et par une base productive principalement axée sur les services, notamment le tourisme, les transports, les télécommunications et les envois de fonds de la diaspora. Après le fort impact de la pandémie de Covid-19, l'économie est entrée dans une trajectoire de reprise progressive, reflétée par la croissance du produit intérieur brut (PIB), la relance de l'emploi et le renforcement des recettes publiques. Néanmoins, des défis importants persistent, notamment la forte dépendance vis-à-vis des importations, les contraintes budgétaires, le poids de la dette publique et la nécessité de diversifier l'économie afin d'accroître la résilience et la compétitivité du pays.

La politique macroéconomique a privilégié la stabilité, la consolidation budgétaire et le renforcement de la crédibilité externe, en accordant une attention particulière à la durabilité de la dette et à la mobilisation de financements concessionnels et innovants, conformément aux priorités nationales de développement.

Dans son plan stratégique, le Cabo Verde poursuit un modèle de croissance durable, inclusive et résiliente, centré sur la création d'emplois décents, la réduction des inégalités sociales et territoriales et l'amélioration continue du capital humain. Les objectifs nationaux privilégient l'éradication de l'extrême pauvreté, le renforcement de la protection sociale, la promotion de l'égalité de genre et la valorisation de la jeunesse en tant que moteur de développement, garantissant que le progrès économique se traduise en gains réels de bien-être pour l'ensemble de la population.

La résilience climatique constitue une priorité transversale des politiques publiques, le pays étant fortement exposé aux sécheresses prolongées, aux événements climatiques extrêmes et à la rareté de l'eau. Le Cabo Verde intègre de manière systématique l'adaptation et l'atténuation climatiques dans la planification nationale, urbaine et sectorielle, en renforçant la prévention des risques, la gestion durable des ressources naturelles et la capacité de réponse aux catastrophes.

En parallèle, la transition énergétique joue un rôle structurant dans la stratégie de développement. Le pays mise sur une augmentation significative de l'utilisation des énergies renouvelables, avec des objectifs ambitieux visant à réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés, diminuer les coûts de production de l'énergie et de l'eau, ainsi que réduire les émissions de gaz à effet de serre. La mobilité électrique, l'efficacité énergétique et l'investissement dans des solutions de stockage constituent des piliers de cette transformation.

Ces priorités sont encadrées par des instruments stratégiques de moyen et long terme, notamment le Plan Stratégique de Développement Durable (PEDS II) et l'Agenda Ambition 2030, qui orientent les politiques publiques vers un développement plus vert, numérique et inclusif. Par ailleurs, des stratégies sectorielles dans les domaines de l'énergie, de l'eau, du climat, de la décentralisation, de l'économie bleue et du numérique renforcent la cohérence des interventions et l'articulation entre planification, investissement et résultats.

En somme, le Cabo Verde se positionne comme un pays engagé à transformer ses défis structurels en opportunités d'innovation et de durabilité, misant sur une gouvernance responsable, une économie plus résiliente et une transition verte et énergétique soutenant la croissance et l'inclusion sociale à long terme.

3. PRINCIPES FONDAMENTAUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PIC VI

3.1. Principes fondamentaux

Les engagements du Luxembourg dans le cadre du PIC VI se placent au service de l'éradication de la pauvreté et au développement durable dans les dimensions économiques, sociales et environnementales. La vision et les objectifs du PIC VI visent à contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses 17 ODD et son cycle budgétaire couvre la période 2026-2030.

Dans une logique d'alignement avec les axes prioritaires des principales orientations stratégiques du Cabo Verde, notamment celles formulées dans le PEDS II et tout document de planification nationale actualisé, et en cohérence avec les principes de la stratégie de la Coopération luxembourgeoise et de la stratégie du Luxembourg sur le financement climatique international, le Luxembourg concentrera ses appuis sur les domaines dans lesquels, au regard des leçons apprises et l'expertise développée au fil de la mise en œuvre des PIC successifs, il pourra apporter la plus grande valeur ajoutée.

La coopération au développement entre le Luxembourg et le Cabo Verde vise à renforcer durablement les capacités nationales et l'appropriation par les différents acteurs de ce dernier, afin de favoriser une trajectoire de développement autonome et résiliente. Cette approche devrait permettre une évolution graduelle du partenariat et une transition progressive du rôle de l'APD en fonction des avancées réalisées.

En tant que membre actif du *Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement*, le Luxembourg continue à promouvoir et à appliquer les quatre principes-clé de l'efficacité du développement, à savoir : i) l'appropriation des priorités de développement par les partenaires et l'alignement sur leurs politiques, procédures et outils de gestion, ii) la gestion axée sur les résultats, iii) les partenariats de développement inclusifs, et iv) la transparence et la redevabilité mutuelle.

Dans une approche de renforcement des capacités nationales, le PIC VI veillera, dans la mesure du possible, à avoir recours aux systèmes et procédures nationales, dans le but de favoriser à terme une mise en œuvre plus efficace et durable de ses interventions. En parallèle, le PIC VI approfondira l'opérationnalisation de l'approche-programme et l'utilisation des principes de la gestion axée sur les résultats de développement, en renforçant les approches et dispositifs basés sur la valorisation de la performance et des résultats atteints, favorisant ainsi le pilotage stratégique et l'atteinte d'effets et d'impacts mesurables.

Les parties capverdienne et luxembourgeoise s'engagent à veiller à la bonne cohérence de leurs politiques nationales afin de réaliser les objectifs de développement partagés, de contribuer à la mise en œuvre des ODD et d'éviter des impacts négatifs sur leurs activités de coopération.

Le Cabo Verde et le Luxembourg considèrent que la gouvernance inclusive constitue un vecteur essentiel pour un développement durable à long terme. Ainsi, sur le plan opérationnel, les deux pays veilleront à promouvoir, au sein des axes prioritaires du PIC VI, les principes et valeurs sous-jacents à

la gouvernance inclusive, la démocratie participative, la décentralisation et la déconcentration ainsi que de la citoyenneté.

Afin de maximiser l'impact des programmes mis en œuvre dans le cadre du PIC VI, des synergies seront recherchées entre les différents programmes et secteurs, et des complémentarités entre les secteurs prioritaires et les thématiques transversales sont également soutenues.

3.2. Description des secteurs d'intervention

Tenant compte du contexte international de développement, en particulier l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que de la stratégie de développement du Cabo Verde et des conclusions des consultations bilatérales menées entre les autorités capverdiennes et luxembourgeoises, cinq secteurs d'intervention prioritaires ont été retenus dans le cadre du PIC VI :

- Secteur 1 : Éducation, Emploi et Employabilité
- Secteur 2 : Eau et Assainissement
- Secteur 3 : Santé
- Secteur 4 : Action Climatique
- Secteur 5 : Transition Énergétique

• Secteur 1 : Éducation, Emploi et Employabilité

La création d'opportunités d'insertion au marché de l'emploi, en particulier pour les jeunes, notamment par la correspondance entre la demande et l'offre en matière de formation technique et professionnelle demeure une priorité du Cabo Verde.

D'une manière générale, le secteur souffre surtout d'un problème structurel de quantité et de qualité des ressources humaines, qui en appelle au renforcement de capacités aux niveaux de la coordination, de la planification et prospection et du développement de l'offre de formations qui puisse répondre au défi de l'inclusion sociale par le marché du travail, en particulier des jeunes et des femmes tout en tenant compte des asymétries existantes entre les îles de l'archipel.

Les interventions dans le cadre du PIC VI chercheront à continuer à renforcer les capacités de gouvernance et de coordination du secteur de l'emploi et de la formation professionnelle, à consolider les acquis des interventions antérieures, ainsi qu'à développer davantage les appuis en matière de finance inclusive et promouvoir les métiers verts, tout en portant un regard attentif sur des nouvelles opportunités d'intervention qui répondent aux besoins du Cabo Verde.

Le secteur emploi et employabilité appuiera les structures publiques nationales et locales en vue de contribuer à l'amélioration de l'emploi et de l'employabilité dans le pays, y compris la formation professionnelle et l'insertion. Le programme visera à soutenir la gouvernance et la coordination du secteur, ainsi qu'à renforcer les structures de la société civile, du secteur privé et des syndicats pour appuyer la création d'emplois dignes. En outre, afin d'appuyer les efforts du Cabo Verde pour assurer une meilleure inclusion sociale, le programme visera à promouvoir l'accès des femmes au marché de travail, en renforçant les structures d'accueil et de prise en charge. Par ailleurs, des synergies avec les autres axes d'intervention seront systématiquement recherchées, en particulier en ce qui concerne l'identification de nouvelles filières porteuses d'emplois et le développement de l'offre de formations.

Vu les bons résultats obtenus dans la collaboration avec le ministère de l'Éducation et la FICASE pour la réhabilitation des installations sanitaires, l'appui à la transition énergétique et le renforcement de la sécurité alimentaire dans les écoles, le Luxembourg continuera son appui au renforcement des conditions d'apprentissage et des cantines scolaires à travers le pays.

Le PIC VI poursuivra et renforcera les appuis en faveur de la coopération triangulaire Sud-Sud, tirant profit des expériences positives du PIC DCE. Ainsi, le Luxembourg continuera à soutenir et renforcera les efforts du Cabo Verde afin de consolider une coopération triangulaire dans le domaine de la formation professionnelle et technique.

Finalement, le Luxembourg continuera à mettre à disposition des jeunes Capverdiens des bourses pour poursuivre des études supérieures au Grand-Duché.

- **Secteur 2 : Eau et Assainissement**

L'approvisionnement en eau potable pour la consommation humaine et l'accès à des services d'assainissement de qualité sont un droit fondamental, dont la jouissance demeure un enjeu vital au Cabo Verde. La raréfaction des pluies, la baisse des nappes phréatiques, l'épuisement des forages, la salinisation des eaux souterraines, la répartition géographique et temporelle non homogène des ressources naturelles en eau et l'assèchement des barrages, ou encore des phénomènes météorologiques extrêmes, tel que le passage de la tempête Erin en août 2025 se comptent parmi les principaux défis. Pour son approvisionnement en eau potable, le pays a de plus en plus recours à la diversification des ressources en eau, notamment par le dessalement de l'eau de mer ce qui en renchérit considérablement le coût de revient.

Les interventions du PIC VI capitaliseront sur l'expérience acquise lors des PIC antérieurs et se concrétiseront par un programme bilatéral sectoriel. Ce dernier poursuivra le renforcement des capacités en termes de gouvernance du secteur qui demeure une priorité. Il contribuera à garantir un accès universel à l'eau potable de qualité satisfaisante et en quantité nécessaire, à un prix abordable ciblant en particulier les ménages les plus vulnérables et contribuera à assurer des services d'assainissement de qualité. Le programme sectoriel continuera d'appuyer l'assainissement en milieu scolaire conjointement avec le Cabo Verde qui mettra en œuvre le fonds déconcentré de maintenance et assurera la connexion des écoles aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité. En outre, l'expertise du Luxembourg dans ce secteur sera également mise à disposition aux besoins de la population des îles du nord à la suite du passage de la tempête tropical Erin, entraînant des graves dégâts aux réseaux de distribution d'eaux, notamment sur l'île de São Vicente. La Coopération luxembourgeoise est d'ores et déjà impliquée dans les efforts de reconstruction des réseaux d'eau, et continuera ce travail sous le PIC VI.

Dans la mesure du possible, des complémentarités, voire des dynamiques de synergies avec les interventions prévues dans les axes « Action climatique » et « Transition énergétique » seront recherchées.

- **Secteur 3 : Santé**

Dans le PIC DCE un appui budgétaire sectoriel au domaine de la santé a contribué au développement de la santé publique au Cabo Verde. Les fonds octroyés ont permis, entre autres, le renforcement de capacités nationales, la construction d'une unité de soins intensifs, la construction et mise en place d'un centre de maintenance des équipements hospitaliers ainsi que la construction d'un centre de simulation biomédicale pour la formation continue à Praia. Malgré les avancées significatives obtenues grâce à cet appui budgétaire sectoriel, des défis persistent, notamment en matière de capacités institutionnelles et opérationnelles.

Dans le cadre du PIC VI, ce secteur pourra continuer à s'appuyer sur un appui budgétaire sectoriel, pouvant être complété, potentiellement par des formes d'accompagnement technique adaptées aux priorités définies conjointement. Cet accompagnement, dont les modalités resteront à préciser,

pourrait notamment contribuer au renforcement des compétences des professionnels de santé, à l'amélioration de la gestion et de la maintenance des infrastructures, ou encore à l'actualisation d'outils de suivi et d'évaluation, en appui aux politiques publiques nationales. En outre, des collaborations techniques avec des partenaires spécialisés, tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou autres agences onusiennes, pourraient être envisagées afin de soutenir l'intégration des approches de « santé dans toutes les politiques » et d'apporter un appui complémentaire aux orientations stratégiques nationales.

- **Secteur 4 : Action Climatique**

Depuis 2013, le Luxembourg peut être considéré comme un partenaire stratégique du Cabo Verde dans la réalisation de son ambition climatique. Jusqu'à présent, le Luxembourg, à travers le MECB, a soutenu le Cabo Verde, entre autres, dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa première et deuxième Contributions déterminées au niveau national (NDC), ainsi que du Plan national d'adaptation (NAP), tout comme dans le renforcement de la gouvernance climatique nationale. Ces soutiens ont été réalisés à travers l'enveloppe de financement climatique international (FCI) du Fonds Climat et Énergie (FCE) géré par le MECB.

Introduit avec le PIC DCE dans l'objectif de renforcer la cohérence d'ensemble des investissements du Luxembourg dans le cadre de l'approche pangouvernementale au Cabo Verde, et au vu des résultats positifs achevés sous le PIC DCE, l'action climatique maintiendra une place centrale dans le PIC VI avec l'objectif de contribuer à un renforcement durable de la résilience climatique du Cabo Verde.

L'appui visera ainsi à consolider davantage la gouvernance climatique nationale. Il continuera de soutenir la mise en place d'un dispositif national solide, conforme aux exigences du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris, reposant notamment sur des systèmes de suivi, de reporting et de vérification (MRV) performants pour garantir l'intégrité environnementale ainsi que la traçabilité et la redevabilité des investissements climatiques. Par ailleurs, des actions de renforcement des capacités pourront être envisagées dans des domaines clés tels que la gestion des risques climatiques et la diplomatie climatique.

La réalisation et la facilitation d'investissements climatiques transformateurs constitueront un autre pilier central. Celui-ci vise à soutenir la mise en œuvre d'actions intégrées d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques, répondant aux besoins spécifiques des communautés locales. Ces interventions s'appuieront, entre autres, sur les solutions fondées sur la nature et la valorisation des services écosystémiques.

Le développement et le déploiement d'instruments financiers innovants visant à mobiliser des ressources additionnelles, en particulier auprès du secteur privé national et international, constituent un autre volet important. A cet égard, le développement de mécanismes de marché, notamment au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, ainsi que de mécanismes de génération de revenus, pourra également être exploré.

Ce faisant, l'appui garantira une intégration systématique des principes d'inclusion sociale, favorisera la création d'emplois verts décents et soutiendra le leadership des femmes et des jeunes dans la transition vers une société et une économie résilientes.

- **Secteur 5 : Transition Énergétique**

La transition énergétique revêt un enjeu majeur au Cabo Verde puisque le Plan directeur du secteur de l'électricité (PDSE 2018-2040) prévoit qu'en 2030 au moins 50 % de l'électricité produite dans le pays soit d'origine renouvelable (contre 20,3 % en juillet 2019). La transition vers les énergies

renouvelables devrait permettre d'accroître la quantité d'énergie électrique disponible, de réduire la dépendance aux énergies fossiles et donc aux importations, de réduire le coût de l'électricité et de permettre l'accès universel à l'électricité de manière à favoriser l'inclusion sociale. Elle est aussi un facteur favorisant le développement de nouvelles activités économiques et contribuant à la réduction du coût de l'eau grâce au recours aux énergies renouvelables pour le dessalement de l'eau de mer et les stations de pompage. Dans cette perspective, il conviendra également d'explorer les opportunités qu'offrirait le développement d'une filière hydrogène renouvelable et dérivés au Cabo Verde. Dans le cadre du PIC VI, l'appui à la transition énergétique se poursuivra tout en s'alignant sur le programme national pour la durabilité énergétique du PEDS II. Cet appui sera formalisé à travers un programme bilatéral qui visera, entre autres, la poursuite de l'amélioration de la gouvernance de la transition énergétique, le renforcement de la capacité de mobilisation de fonds privés et publics pour financer la transition, ainsi que la réalisation directe d'investissements prioritaires pour accélérer la transition.

3.3. Les thématiques transversales

Le PIC VI portera une attention particulière aux thématiques transversales suivantes dans toutes ses interventions : les droits humains, y inclus la protection des droits des minorités, le genre dans ses aspects multidimensionnels, l'inclusion sociale (*leaving no one behind*) et la durabilité environnementale. En ligne avec l'approche « genre » de la Coopération luxembourgeoise, chaque projet et programme du PIC VI intégrera cette approche inclusive qui permettra de placer l'égalité et l'équité des genres et l'autonomisation de la femme au cœur du débat et de satisfaire les besoins différenciés entre genres lors de la prise de décisions stratégiques et de l'élaboration des politiques, stratégies et processus institutionnels.

Afin de contribuer à augmenter la résilience du Cabo Verde face aux défis liés aux changements climatiques et à la durabilité environnementale, les interventions du PIC VI viseront systématiquement à réduire les disparités régionales en promouvant une utilisation durable des ressources naturelles. La réduction de la dépendance de l'économie du Cabo Verde aux combustibles fossiles sera également encouragée au profit du renforcement de l'indépendance énergétique du Cabo Verde.

Par ailleurs, partant des principaux défis identifiés pour le Cabo Verde et tenant compte de son insularité, le développement local relève d'une importance particulière, notamment en ce qui concerne l'objectif de limiter voire d'éliminer les asymétries entre les îles. Ainsi le développement local revêtira un caractère transversal aux secteurs d'intervention avec l'objectif de garantir que les actions mises en œuvre dans les domaines du climat, de la transition énergétique, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, et de l'éducation, de l'emploi et de l'employabilité qui répondent directement aux besoins des populations les plus vulnérables au niveau local. Inversement, les actions au niveau local devront alimenter, dans la mesure du possible, les objectifs poursuivis au niveau national et prévus dans le PEDS II et toute autre document de planification nationale actualisé

En outre, une attention particulière sera portée aux thématiques suivantes : le digital et la cybersécurité, l'économie culturelle et les industries créatives, les finances inclusives, l'économie bleue, l'appui au secteur privé, la sécurité alimentaire, et les secteurs des statistiques et des évaluations. Ces thématiques, qui correspondent à des domaines dans lesquels le Luxembourg dispose d'une forte expertise, seront évaluées lors de la conception des interventions, et seront intégrées si estimées pertinentes pour l'intervention en question.

3.4. Le nexus développement – climat – énergie

Tenant compte de la multi-dimensionnalité et de l'interrelation des défis de développement durable auxquels est confronté le Cabo Verde, ainsi que de ses atouts et des domaines dans lesquels les appuis du Luxembourg peuvent apporter une réelle valeur ajoutée, il est retenu de continuer dans la lignée du PIC DCE, et de maintenir le paradigme central du PIC autour du nexus développement – climat – énergie. Ce nexus visera à consolider le partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde, à renforcer les capacités de résilience de faire face aux différentes crises et à capitaliser les actions conjointes.

Alignée sur les engagements et obligations internationales découlant notamment de l'Agenda 2030 ainsi que de l'Accord de Paris, cette approche vise en particulier à continuer à accompagner le Cabo Verde dans la définition et la mise en œuvre, à terme, d'un meilleur équilibre entre priorités économiques, sociales et environnementales avec l'objectif de stimuler une croissance inclusive, génératrice d'emplois et source d'un développement durable.

3.5. Implication des acteurs luxembourgeois

Compte tenu de la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise qui prévoit, entre autres, le recours à un dispositif varié d'instruments financiers, ainsi qu'un renforcement des liens avec de nouveaux partenaires et investisseurs d'impact issus du secteur privé et désireux de s'inscrire dans une voie de développement durable, le PIC VI cherchera, sur la base des relations déjà amorcées dans le cadre de son prédécesseur, à renforcer la participation des institutions et organismes luxembourgeois concernés par les différents axes de coopération. Ces nouveaux partenaires peuvent être actifs dans des domaines variés tels que la recherche, les statistiques, les évaluations ou encore l'économie bleue.

4. LES MODALITES D'INTERVENTION

En conformité avec les principes de l'efficacité du développement, le Luxembourg fait appel à différentes modalités de coopération et partenaires de mise en œuvre, pouvant être combinés au sein d'un même axe, secteur ou programme.

4.1. La Coopération bilatérale

Opérationnalisée à travers la collaboration directe entre les autorités luxembourgeoises et capverdiennes compétentes, la coopération bilatérale représente la principale modalité d'intervention du PIC VI. Sous la coordination générale du Ministère de Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration Régionale et de l'Ambassade du Luxembourg à Praia, la mise en œuvre des programmes de coopération bilatérale sera essentiellement assurée par LuxDev, l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement. Ces appuis sont complétés par une aide budgétaire sectorielle, au secteur de l'emploi et de l'employabilité et d'autre part, au secteur de la santé et d'autres secteurs peuvent être déterminés conjointement. En outre, il est également prévu de recourir, dans la mesure du possible, à des fonds communs sectoriels et d'autres dispositifs conjoints de financement sous tutelle capverdienne.

4.2. La Coopération multilatérale

En ligne avec l'attachement continu du Luxembourg et du Cabo Verde au multilatéralisme, les deux pays reconnaissent la contribution importante et complémentaire des organisations internationales au développement du Cabo Verde. Sur base des leçons apprises du PIC DCE, les partenariats avec les acteurs multilatéraux seront définis en fonction de leurs avantages comparatifs et de leur complémentarité respective.

4.3. La Coopération avec la société civile

Définie au sens large, la société civile est constituée des organisations non-gouvernementales (ONG) et autres associations (à but non-lucratif) prônant un développement durable et respectueux des droits humains, ainsi que des acteurs du monde académique et de la recherche. Le PIC VI veillera à assurer leur implication et collaboration active au sein des programmes bi- et multilatéraux, en tirant parti notamment de la force de proximité des organisations et associations de base aux bénéficiaires directs, tout en renforçant leurs capacités d'organisation et, *in fine*, leur autonomisation.

Une attention particulière sera portée aux acteurs communautaires pour promouvoir les dynamiques de développement local.

4.4. La Coopération avec le secteur privé

Outre son rôle de partenaire de mise en œuvre, le secteur privé sera encouragé à mobiliser, notamment à travers des financements mixtes et des partenariats public-privé, des ressources additionnelles que le secteur public capverdien n'est pas en mesure de dégager sur ses budgets ou qu'il ne peut mobiliser sur base de sa seule expertise. Le PIC VI prévoit l'exploration d'opportunités de collaboration et d'investissement avec et entre les acteurs du secteur privé luxembourgeois, capverdien et international et le renforcement des capacités de mobilisation de fonds privés et publics par les autorités capverdiennes sur le plan national et local. Le PIC VI veillera ainsi à systématiquement promouvoir les investissements responsables et inclusifs, les mécanismes de financement innovants et la mobilisation accrue de fonds privés, y compris à travers la finance inclusive et des initiatives privées à impact sociétal.

Le Gouvernement Luxembourgeois a mis en place plusieurs initiatives et mécanismes visant la finance durable. La finance durable et l'expérience luxembourgeoise en la matière pourrait davantage encourager la mobilisation du secteur privé.

4.5. La Coopération Sud-Sud et triangulaire

Les deux pays reconnaissent le rôle important qui revient à la coopération Sud-Sud et triangulaire en tant que vecteur essentiel de coopération. Sous le PIC DCE, des projets de coopération triangulaire ont été mis en œuvre entre le Cabo Verde, Sao Tomé et Príncipe et Guinée-Bissau. Le PIC VI consolidera notamment les expériences découlant de la mise en œuvre du programme de coopération triangulaire, initiée sous le PIC IV et continuée sous le PIC DCE, dans le domaine de la formation professionnelle et technique et s'efforcera de faciliter et d'optimiser le partage de connaissances, de compétences et de ressources entre pays, d'encourager les initiatives entrepreneuriales, y compris à travers la mise à disposition de bourses académiques et de stages, entre autres, dans les domaines prioritaires ciblés par le PIC VI.

4.6. Partenariats multi-acteurs durables pour la diversification des relations

En complément aux interventions bilatérales et multilatérales financées à travers les cinq secteurs du PIC VI, un Fonds d'assistance technique et de diversification des relations bilatérales sera maintenu, pour stimuler le développement et le (co-) financement d'initiatives pilotes et innovantes durables en lien avec les priorités et les objectifs retenus dans la cadre du PIC VI. L'objectif du Fonds est de contribuer, à terme, à la diversification des relations entre les deux pays au-delà des domaines traditionnels de la coopération au développement et se propose de financer des initiatives émanant d'acteurs publics, de la société civile, de sociétés à impact sociétal (SIS), y compris les centres de recherche, dans le but d'encourager de manière prioritaire des coopérations pluridisciplinaires et multi-acteurs, dont les retombées contribuent au développement socio-économique du Cabo Verde.

Ce Fonds pourra aussi contribuer à la réalisation des missions de partage d'expériences et à la mise en œuvre d'actions visant à renforcer les capacités institutionnelles et à qualifier les agents de l'administration publique capverdienne. Les projets et initiatives à appuyer seront identifiés et décidés d'un commun accord entre autorités capverdiennes et luxembourgeoises. Dans les limites des moyens disponibles, le Fonds pourra également soutenir les efforts de partenariats multi-acteurs (ODD 17) pour mobiliser des financements additionnels auprès d'instances internationales et autres.

D'une manière générale et au-delà des modalités mentionnées ci-dessus, le Cabo Verde et le Luxembourg s'engagent à systématiquement explorer la mise en place de partenariats multi-acteurs répondant à une logique d'un développement durable et inclusif. Afin de saisir les avantages comparatifs et les complémentarités de toutes les parties prenantes, y compris des acteurs et institutions bi- et multilatérales, des institutions publiques au niveau central et local, du monde académique et de la recherche, des organisations de la société civile et des opérateurs du secteur privé, des modalités de mise en œuvre et d'accompagnement flexibles et adaptatives sont prévues tant dans le cadre de l'enveloppe financière indicative du PIC VI ainsi qu'en dehors de celle-ci.

4.7. La Coopération hors-PIC

En parallèle du cadre financier indicatif du PIC VI - lequel couvre exclusivement les projets et programmes agréés d'un commun accord entre les deux gouvernements, sur requête des autorités du Cabo Verde - un volet hors-PIC pourra être mobilisé pour soutenir des interventions ne s'inscrivant pas directement dans la programmation principale. Dans la mesure du possible, ces actions complémentaires devront contribuer à la mise en œuvre de partenariats et d'initiatives innovants, tant dans le domaine de la coopération au développement que dans des secteurs connexes présentant une valeur ajoutée pour les relations bilatérales. Les appuis hors-PIC pourront être mis en œuvre par une diversité d'acteurs et couvriront notamment la coopération parlementaire, la collaboration entre banques centrales, la coopération décentralisée entre pouvoirs locaux, la coopération en matière de défense et de sécurité maritime, ainsi que des programmes d'échange et de coopération dans les domaines de la culture et des industries créatives, de l'éducation, de la jeunesse et du sport. Ils incluront également les projets mis en œuvre par des ONG cofinancées par le MAE, ainsi que les formations bancaires et financières de l'ATTF / House of Training. Compte tenu de l'appartenance du Cabo Verde aux Petits États Insulaires en Développement (PEID/SIDS), les deux pays exploreront ainsi leur coopération dans ce cadre.

Par ailleurs, lorsque des situations de crise ou d'urgence requièrent une réponse humanitaire, un appui additionnel pourra être mobilisé afin de répondre aux besoins immédiats des populations affectées.

Enfin, des fonds complémentaires au budget indicatif du PIC VI, gérés par l'Ambassade du Luxembourg à Praia, sont prévus pour la mise en œuvre de microprojets au profit d'institutions ou d'associations locales et, de manière générale, pour renforcer la visibilité et l'impact des relations bilatérales.

4.8. L'appui aux programmes

L'appui bilatéral aux programmes concerne les opérations, y compris financières, liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération au développement au Cabo Verde. Il comprend, entre autres, les volontaires et les jeunes experts associés auprès des Nations unies (Junior Professional Officers) et les jeunes professionnels auprès de la délégation de l'Union européenne, les

agents de la coopération, les coopérants et assimilés, les stagiaires et les boursiers. Il mobilisera des fonds additionnels à l'enveloppe indicative du PIC VI.

5. PROGRAMMATION, PILOTAGE ET SUIVI

5.1. Les sources de financement

En termes d'APD, la Coopération luxembourgeoise se place depuis l'an 2000 dans le groupe des pays industrialisés qui y consacrent plus de 0,7 % de leur revenu national brut (RNB). Afin de consolider ces atouts et de maximiser leur impact, l'Accord de coalition actuel (2023-2028) confirme l'engagement du Luxembourg à maintenir son APD à 1 % du RNB.

Les ressources financières du PIC VI proviennent à la fois du Fonds de la Coopération au Développement (FCD), placé sous l'autorité du MAE et, du Fonds Climat et Énergie (FCE), placé sous l'autorité du MECB et géré en concertation avec le MECO en ce qui concerne le volet énergies renouvelables, et du Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité (ministère des Finances).

Ces trois sources de financement convergeront de manière complémentaire et coordonnée pour financer les projets et programmes correspondant aux cinq secteurs prioritaires du PIC VI. Dans chacun de ces projets et programmes, les actions spécifiques correspondant à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique seront « marquées » afin de pouvoir faire l'objet d'un rapportage financier spécifique dans le cadre du CAD/OCDE et de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

5.2. Ancrage et pilotage

Le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration Régionale, pour la partie capverdienne, et le MAE à travers sa direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, ainsi que de l'Ambassade du Luxembourg à Praia pour la partie luxembourgeoise, sont les entités responsables du pilotage, du suivi et de l'évaluation stratégique du PIC VI. Le MAE assure la coordination avec les autres ministères luxembourgeois impliqués dans le financement des programmes dans le cadre du PIC VI. Le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration Régionale assure la coordination générale et opérationnelle des composantes bilatérales du PIC VI, conjointement avec l'Ambassade du Luxembourg à Praia et avec l'appui technique de LuxDev. Dans cette logique, les ministères sectoriels ainsi que les instituts et agences qui leur sont directement rattachés, tant du côté capverdien que luxembourgeois, participeront de manière systématique à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des interventions prévues dans le cadre du PIC VI.

Les Commissions de Partenariat annuelles constituent l'instance de pilotage du PIC VI. Elles se tiennent au niveau ministériel, alternativement au Cabo Verde et au Luxembourg et sont co-présidées par le Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration Régionale et le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Elles associent les divers intervenants et bénéficiaires impliqués dans le PIC VI. Un compte rendu est élaboré sous la responsabilité du pays hôte.

Avant chaque réunion de la Commission de Partenariat, la partie capverdienne procédera à la mesure des indicateurs définis dans la matrice de résultats du PIC VI et produira un rapport de suivi des indicateurs qui constituera une des contributions au dialogue politique.

5.3. Suivi et évaluation

En conformité avec l'approche programme et les principes de la gestion axée sur les résultats de développement et ce afin de renforcer le pilotage, le suivi et l'évaluation stratégiques du PIC VI au-delà de ses aspects opérationnels, un dispositif et des outils de suivi pragmatiques et intégrés seront développés et, autant que possible, alignés sur les cadres de référence et indicateurs nationaux et sectoriels du Cabo Verde et les objectifs du PIC VI. La matrice de suivi des résultats du PIC sera élaborée en parallèle de la phase de formulation des projets et programmes et fera partie intégrante du présent document. Régulièrement mise à jour, la matrice de suivi des résultats du PIC VI permettra d'alimenter l'analyse de l'état d'avancement du PIC VI en général et de l'atteinte des résultats escomptés en particulier – ceci dans le but de favoriser la prise de décision stratégique, notamment dans le cadre du dialogue politique et des instances de pilotage du PIC VI entre les deux pays. Dans ce domaine, une collaboration sera envisagée avec des instances luxembourgeoises ou capverdiennes spécialisées. Il est à noter que le transfert des compétences en suivi et évaluation vers les structures nationales capverdiennes sera intégré dans les résultats « gouvernance » des programmes sectoriels.

Le PIC VI fera l'objet d'un bilan approfondi à l'occasion d'une revue à mi-parcours qui associera l'ensemble des parties prenantes. La revue à mi-parcours sera lancée dans les trois premières années du PIC VI. Cette dernière, dont les termes de référence seront élaborés conjointement par les parties capverdiennes et luxembourgeoises, sera menée par un bureau d'études indépendant, au terme d'un processus d'appel d'offres public conduit par le MAE. Les conclusions et recommandations de la revue à mi-parcours seront restituées au cours d'un atelier participatif organisé au Cabo Verde, auquel toutes les parties prenantes seront invitées.

Indépendamment du bilan annuel, les projets et programmes du PIC VI feront systématiquement l'objet d'évaluations internes et, le cas échéant, d'évaluations externes.

5.4. Planification budgétaire et financière

La mise en œuvre du PIC VI est basée sur un montant indicatif de 100 millions d'euros sur la période 2026-2030. S'ajoutent à cette enveloppe financière les contributions du Cabo Verde. Ce budget indicatif permettra de financer toutes les interventions décidées d'un commun accord dans le cadre du PIC VI. Les engagements et déboursements des budgets seront étalés de manière équilibrée sur les cinq années de mise en œuvre du PIC VI.

Sont comptabilisés au titre du PIC VI les engagements financiers indicatifs que le Luxembourg prend pour les années 2026-2030 ainsi que les éventuels engagements en cours que les parties capverdiennes et luxembourgeoises auront déterminés d'un commun accord. Ces engagements seront déboursés, dans toute la mesure du possible, pendant la période s'étalant de 2026 à 2030. Les engagements du Luxembourg sont susceptibles d'être adaptés lors de la période de mise en œuvre du PIC VI, sur base de l'état d'avancement de la mise en œuvre et de l'évolution du volume de l'APD luxembourgeoise.

5.5. Contribution du Cabo Verde

Dans le cadre de l'approche partenariale sous-tendant le PIC VI, le Gouvernement du Cabo Verde apportera sa contribution à la mise en œuvre. Cette contribution se concrétisera par le biais d'une contribution financière directe à hauteur de 5% du budget indicatif du PIC VI, inscrite dans la Loi des finances annuelle. Le Gouvernement du Cabo Verde s'engage, par ailleurs, à contribuer à la création d'un environnement institutionnel qui renforce le dialogue politique, la coordination et un échange d'information réguliers, en associant l'ensemble des Partenaires techniques et financiers et autres parties prenantes. Afin de générer un effet-multiplicateur en faveur de l'atteinte des ODD, le Gouvernement du Cabo Verde veillera en outre à assurer une valorisation optimale des infrastructures et équipements financés à travers le PIC VI ainsi qu'à la mise à disposition de ressources humaines

nationales adéquates intervenant dans le cadre des opérations menées. Le contenu et la forme de ces apports seront définis de commun accord entre les deux pays lors de la phase de formulation des projets et programmes bilatéraux et détaillés dans les protocoles d'accord y relatifs.

Le Cabo Verde s'engage à utiliser les appuis financés par le Luxembourg comme outils pour le développement du pays sur lesquels il capitalisera afin de renforcer et de consolider leur impact pour les principaux bénéficiaires. Dans cet esprit, le Cabo Verde s'abstiendra de procéder à la privatisation d'entités financées en partie ou totalement par les contributions de la Coopération luxembourgeoise, sans préalablement consulter et avoir l'accord écrit du Grand-Duché de Luxembourg.

Mindelo, le 10 Février 2026

Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg



Xavier Bettel

Vice-Premier ministre,
Ministre des Affaires étrangères et du
Commerce extérieur,
Ministre de la Coopération et
de l'Action humanitaire

Pour le Gouvernement de
la République de Cabo Verde



José Luís do Livramento Monteiro Alves
de Brito

Ministre des Affaires étrangères, de la
Coopération et de l'Intégration régionale,
Ministre des Communautés